



## **TARIFICATION DE LA CANTINE DE MARSSAC-SUR-TARN**

Depuis septembre 2016, les tarifs des repas des enfants à la cantine sont établis en se basant sur le calcul du quotient familial (QF) de la CAF.

Le tarif par enfant et par repas s'établit comme suit :

	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>
Tranches tarifaires	QF de 0 et 700 €	QF de 701 € à 1 100 €	QF de 1 101 € et plus
Enfant domicilié dans la commune	3,17 €	3,21 €	3,25 €
Enfant domicilié hors commune	3,80 €	3,85 €	3,90 €

Cette tarification a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2014 et du 27 juin 2016.